

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

JUVIGNÉ INFO

Mai 2022 N° 149



LE TOUR DU BOCAGE ET DE L'ERNÉE
lors de la Fête communale

Directeur de publication :

Régis FORVEILLE

Comité de rédaction :

Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, Brigitte GILLES, Cindy MARSOLLIER, Laëtitia LEFEUVRE, Michael GILBERT, Evelyne MOREAU.

Impression : Imprim'Ernée**Coordonnées de la mairie :**

1 place de la mairie 53380 Juvigné

Tel : 02-43-68-51-54

Courriel : mairiejuvigne@wanadoo.fr

Site Internet : www.juvigne.fr

Facebook : Vivre à Juvigné

Horaires de la mairie :

Lundi 14h00-17h30

Mardi, jeudi et vendredi

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Mercredi 8h00-12h00

Samedi 9h00-12h00



LE MAIRE, Régis FORVEILLE

« Mon droit à la Santé »

Nous avons pour habitude de citer certains droits comme étant des droits fondamentaux pour chacun d'entre nous. Mais il en est un qui est certainement plus indispensable que les autres, c'est celui du « droit à la santé ». Ce droit à la santé n'est possible que si nous pouvons le garantir collectivement. Ainsi, deux étapes sont essentielles au maintien de la bonne santé.

Tout d'abord la prévention. Comme dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît par exemple plusieurs niveaux de prévention dont la prévention primaire. Cela consiste notamment en des mesures visant à éviter ou réduire la survenue ou l'incidence des maladies, des accidents et des handicaps. Les campagnes de prévention en milieu scolaire (bruit, alimentation dans le respect de l'environnement, qualité de l'air et activité physique) et la formation des salariés (premiers secours, risques environnementaux, ...) sont ainsi à favoriser. A l'échelle de notre commune, nous pouvons par exemple accompagner les associations sportives à développer leurs actions auprès des plus jeunes ou proposer une alimentation de qualité au restaurant scolaire.

Malgré la prévention, les actions curatives face à la maladie peuvent s'avérer nécessaires. Cette étape semble beaucoup plus complexe à garantir dans nos territoires ruraux mais également dans certaines zones urbaines. Malgré un accroissement des capacités de déplacement pour bon nombre d'entre nous, un nombre encore non négligeable ne peut parcourir plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres pour accéder à un service de soin. L'accès à la médecine générale mais aussi à la médecine spécialisée est notamment devenue difficile voire impossible pour certains. Juvigné possède encore les services d'une pharmacie, d'une infirmière et a vu l'arrivée récente d'une kinésithérapeute et d'une orthophoniste. Mais le maintien de ces services de santé reste très fragile. De plus, notre village ne dispose plus d'un médecin généraliste. Sachant que la formation de certains métiers de la médecine nécessite près d'une dizaine d'années de formation, les actions de nos dirigeants sur le Numerus Clausus ne pourront être suivies d'effets qu'au mieux à moyen terme.

Une question demeure alors pour permettre l'accès de chacun au droit à la santé. Comment permettre aux plus fragiles d'accéder MAINTENANT, AUJOURD'HUI à ces services vitaux ? Localement, nous pourrions peut-être accompagner les initiatives tournées vers la télémédecine, l'installation d'assistants médicaux, d'infirmières de pratiques avancées qui optimiseraient l'action des médecins. La mise en place d'un Contrat Local de Santé par la Communauté de Communes de l'Ernée ou les États généraux de la santé organisés récemment par le Conseil départemental devront faciliter ces initiatives.

Les nouveaux dirigeants nationaux se doivent également d'apporter des propositions afin de répondre à l'urgence de la situation.

Répartition des délégations au Conseil Municipal



Michèle GILLES
1^{ère} adjointe



ASSOCIATIONS COMMUNICATION

Régis FORVEILLE
Magalie POURIEL
Bruno BOUVIER
Mickaël BUCHARD
Michael GILBERT
Cindy MARSOLLIER
Brigitte GILLES
Laëtitia LEFEUVRE



Bruno BOUVIER
2^{ème} adjoint



BÂTIMENTS COMMUNAUX & CCAS

Régis FORVEILLE
Bruno BOUVIER
Mickaël BUCHARD
Samuel BONNABESSE
Benoît PHARIS
Jérôme POIGNAND



Magalie POURIEL
3^{ème} adjointe



JEUNESSE & CULTURE

Régis FORVEILLE
Cindy MARSOLLIER
Christelle LE GUYADER
Laëtitia LEFEUVRE
Julie FOUCTEAU



Mickaël BUCHARD
4^{ème} adjoint



AMÉNAGEMENT VOIRIE ENVIRONNEMENT

Régis FORVEILLE
Bruno BOUVIER
Benoît PHARIS
Julie FOUCTEAU
Samuel BONNABESSE
Alain DUPONT



FLEURISSEMENT TOURISME

Régis FORVEILLE
Michael GILBERT
Cindy MARSOLLIER
Julie FOUCTEAU
Brigitte GILLES



Les membres du Conseil Municipal



Régis FORVEILLE
Maire



FINANCES ÉCONOMIE & RESSOURCES HUMAINES

Michèle GILLES
Bruno BOUVIER
Mickaël BUCHARD
Magalie POURIEL
Laëtitia LEFEUVRE
Alain DUPONT



Jérôme POIGNAND



Benoît PHARIS



Christelle LE GUYADER



Alain DUPONT



Brigitte GILLES



Michael GILBERT



Cindy MARSOLLIER



Laëtitia LEFEUVRE



Samuel BONNABESSE



Julie FOUCTEAU

DELEGATIONS	Délégués	Suppléants
COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES CCE		
ECONOMIE EMPLOI	Alain DUPONT	
DEVELOPPEMENT DURABLE	Mickaël BUCHARD	
CIA S – SOLIDARITE	Régis FORVEILLE - Jeanine HATTE	
Santé - Gérontologie	Samuel BONNABESSE + Régis FORVEILLE	
Petite enfance	Christelle LE GUYADER	
Personnes isolées	Jeanine HATTE	
EAU ASSAINISSEMENT	Régis FORVEILLE	Benoît PHARIS
HABITAT – REVITALISATION CENTRE BOURG	Bruno BOUVIER	
TOURISME LOISIRS	Brigitte GILLES – Michèle GILLES	
CULTURE	Magalie POURIEL	
BASSIN DE L'ERNEE	Régis FORVEILLE	Bruno BOUVIER
INSTANCES DIVERSES		
BASSIN DE LA VILAINE	Régis FORVEILLE	Jérôme POIGNAND
COMITE LEADER	Régis FORVEILLE	
CAO		Régis FORVEILLE
CIID	Bruno BOUVIER	Benoît PHARIS
EPFL		Régis FORVEILLE
CENTRE DE GESTION		Régis FORVEILLE
ETANG NEUF	Michèle GILLES	Régis FORVEILLE
SECOM	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER	Benoît PHARIS
TEM	Mickaël BUCHARD	Samuel BONNABESSE
CNAS	Régis FORVEILLE - Véronique CORBIN	
CALAMITES AGRICOLES	Benoît PHARIS - Bruno BOUVIER	
COMICE	Bruno BOUVIER - Benoît PHARIS	
ACCESSIBILITE	Mickaël BUCHARD	Jérôme POIGNAND
SECURITE ROUTIERE	Régis FORVEILLE	
DEFENSE	Régis FORVEILLE	
EHPAD	Régis FORVEILLE - Samuel BONNABESSE - Cindy MARSOLLIER	
APPEL D'OFFRE	Michèle GILLES - Bruno BOUVIER - Mickaël BUCHARD	Magalie POURIEL - Brigitte GILLES - Julie FOUCTEAU
COMMISSION CONTRÔLE ELECTIONS	Michael GILBERT - Benoît PHARIS - Samuel BONNABESSE - Alain DUPONT - Brigitte GILLES	
COMMISSIONS MUNICIPALES		
FINANCES	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Bruno BOUVIER - Magalie POURIEL - Mickaël BUCHARD - Laëtitia LEFEUVRE - Alain DUPONT	
ASSOCIATIONS COMMUNICATION	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Michael GILBERT - Laëtitia LEFEUVRE - Cindy MARSOLLIER - Brigitte GILLES	
TOURISME PÊCHE	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Michael GILBERT - Julie FOUCTEAU - Cindy MARSOLLIER - Brigitte GILLES	
CHOCIANÔW	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Cindy MARSOLLIER - Brigitte GILLES	
MUSÉE	Régis FORVEILLE - Michèle GILLES - Mickaël BUCHARD	
BÂTIMENTS	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER - Mickaël BUCHARD - Benoît PHARIS - Samuel BONNABESSE - Jérôme POIGNAND	
JEUNESSE CULTURE	Régis FORVEILLE - Magalie POURIEL - Christèle LE GUYADER - Laëtitia LEFEUVRE - Cindy MARSOLLIER - Julie FOUCTEAU	
AMÉNAGEMENT VOIRIE ENVIRONNEMENT	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER - Mickaël BUCHARD - Benoît PHARIS - Samuel BONNABESSE - Julie FOUCTEAU - Alain DUPONT	
CCAS	Régis FORVEILLE - Bruno BOUVIER - Michèle GILLES - Julie FOUCTEAU - Michael GILBERT - Jeanine HATTE - Jeanine POUTEAU - Gérard GOUGEON - Josette LAVANDIER	

A LA UNE : La Fête communale

Tour du Bocage et de l'Ernée

L'édition 2022 du « Tour du Bocage et de l'Ernée 53 », course cycliste organisée par le Bocage Cycliste Mayennais avec l'aide du C.C. Ernéen et du C.C. Landivysien sous le règlement de la FFC (Fédération Française de Cyclisme), a accueilli deux étapes à Juvigné le dimanche 3 avril 2022.

L'épreuve, qui était réservée aux juniors, a été encouragée par le public présent au rendez-vous malgré des températures particulièrement fraîches. 16 équipes ont pris le départ de l'épreuve contre-la-montre sur une distance de 17,8 km. C'est l'équipe Wielerzone Nederland, venue des Pays-Bas, qui l'emporte au temps de 1h10'29.

Pour le circuit en ligne (108 kms), à trois tours de l'arrivée, dans le Bois de Châtenay, le peloton s'est scindé en plusieurs petits groupes et c'est Théo LÉVEQUE (UC Nantes Atlantique) qui a franchi le premier la ligne d'arrivée, suivi de Gabriel GOUSSANT (CC Moncontour) et Vincent VAN DORP (Wielerzone Nederland). Côté Mayennais, Paolo JANITOR (Team Mayenne) a pris la 7^{ème} place du classement général final.

La municipalité remercie particulièrement les organisateurs, l'ensemble des bénévoles et le Comité des Fêtes de Juvigné pour leur investissement conséquent en parallèle de la fête communale qui avait lieu durant tout le week-end.

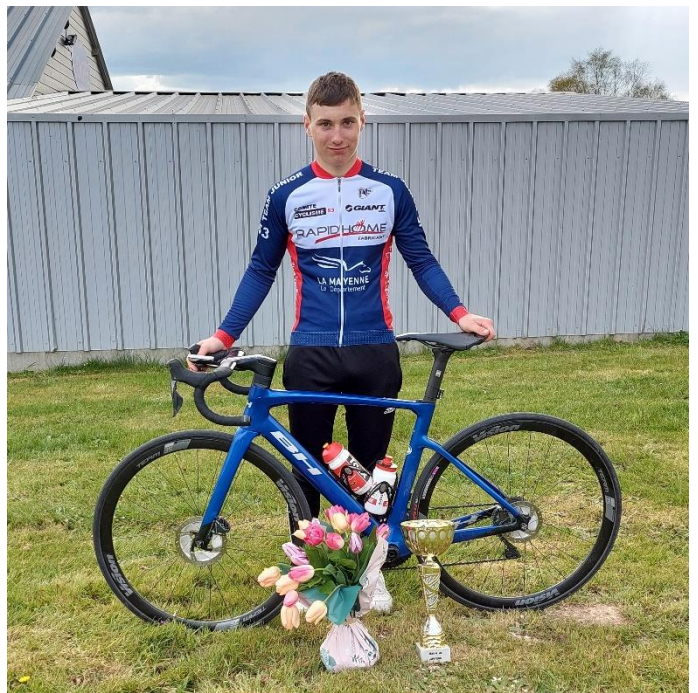


Dorian COUANON : un jeune cycliste passionné

A tout juste 16 ans, Dorian COUANON compte déjà 6 années, et bientôt 7, de cyclisme devant lui. C'est en effet à l'âge de dix ans que ce jeune Juvignéen a demandé à ses parents, Nicolas et Valérie, de l'inscrire au club d'Ernée où il apprend les bases et fait ses premières armes pendant 4 ans. Depuis 3 ans, Dorian adhère au club UC Sud 53 de Cossé le Vivien. Du fait de la distance, Dorian effectue seul ses entraînements « 3 fois par semaine » mais roule également avec « le cyclo club de Juvigné » où son papa Nicolas fait du VTT. Il retrouve son club pour les courses le dimanche. Mais si au cours des premières années, le petit Dorian roulait sagement derrière son père, « ce n'est plus possible aujourd'hui. Il m'a largement dépassé et je n'arrive plus du tout à le suivre » sourit Nicolas.

En effet, avec les entraînements, les courses les dimanches mais aussi le respect d'une bonne hygiène de vie, Dorian a fait des progrès conséquents. Afin de faire des courses d'un niveau plus important, Dorian a donc déposé un dossier de candidature à la Team Mayenne junior qui a été retenu. L'équipe de la Mayenne puise dans ce vivier d'une quinzaine de coureurs et en retient 4 ou 5 pour les engager sur des courses d'un certain niveau. C'est ainsi que Dorian a participé à la 22^{ème} édition du Tour du Bocage et de l'Ernée 53, de niveau fédérale Juniors, en catégorie J1 et a eu le plaisir de faire les deux dernières étapes à domicile. Ses différents passages dans le bourg et ses départs ont donc été particulièrement encouragés ! Finalement, Dorian, « *satisfait d'être allé au bout de ma deuxième course à étapes* » s'est classé 42^{ème} sur 90 engagés après avoir terminé à la 37^{ème} place de la 3^{ème} étape. Ce jeune passionné, qui aime le vélo « *pour sa difficulté mais aussi pour le fait que ce soit à la fois un sport individuel et collectif* », est également content que son équipe se soit classée « *à la 9^{ème} place sur 16, nous avons tous bien roulés et sans chute !* ». Si Dorian « *a déjà fait des podiums* » et souhaite « *s'améliorer pour aller le plus loin possible dans les Nationales juniors, voire plus loin* », il garde la tête sur les épaules et ne néglige pas ses études. Ainsi, Dorian est actuellement en 1^{ère} au lycée agricole de Laval.

Au nom des habitants, la municipalité tient à féliciter Dorian pour ses exploits sportifs !



Duathlon

Au cours de la fête communale, un Duathlon senior a été organisé le samedi après-midi. Un duathlon enfant a également été organisé le dimanche après-midi.



Des animations à venir

Boucles de la Mayenne

Les Boucles de la Mayenne 2022 se dérouleront en 4 étapes du **26 au 29 mai 2022**. Le départ de la première étape sera donné à Saint Pierre des Landes. Passage de la **caravane aura lieu vers 10h55** du Pas de Pierre, puis vers la rue Principale, la rue du Grand Roquet et la D158, route de Saint Pierre des Landes. Passage des **coureurs vers 12h55**.

Le stationnement sera interdit le jeudi 26 mai 2022 de 10h30 à 13h30 sur les voies suivantes :

- . VC 197 : du croisement avec la D 158 (La Conillère Route de St Pierre la Cour) au lieu-dit le Pas de Pierre dans sa totalité,
- . Sur la D 208 en agglomération : de la rue du Bourgneuf au croisement avec la Place de l'Eglise,
- . Place de l'Eglise : devant les numéros 1, 3, 5, 7 et 9,
- . Rue Principale dans sa totalité,
- . Rue du Grand Roquet dans sa totalité.



Les 80 ans de l'US Bleuets

Le club va fêter ses 80 ans cette année et sont invités tous les anciens joueurs, anciens bénévoles et anciens dirigeants pour réaliser cette grande fête tous ensemble ! N'hésitez pas à en parler aux personnes que vous connaissez et qui n'auraient pas reçu l'invitation, la tâche n'étant pas simple !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter. Nous déposerons des coupons de réservation des repas à la mairie de Juvigné. Adresse mail : uslesbleuets-juvigne@orange.fr ; contact : RUAULT Loïc : 06/81/92/12/99 - MONCEAU Christophe : 06/38/82/34/77.

Le coupon réponse est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, accompagné du règlement.

80 ans des Bleuets de Juvigné



A l'occasion des 80 ans de la **création du club**, nous avons le plaisir de vous inviter à fêter cet événement qui aura lieu :

Le samedi 11 juin 2022 au stade des rochers

La journée se déroulera de la manière suivante :

- **10H00** : Accueil pour match intergénérationnel par dizaine d'âge ouvert à tous les joueurs.
- **11H30** : Cérémonie officielle suivi du vin d'honneur
- **13H00** : Repas champêtre au stade des rochers

Pour l'après-midi, il sera proposé diverses activités et jeux pour les enfants de façon ponctuelle. N'hésitez pas à apporter vos planches à palets.

MENU : Assiette campagnarde, Cochon grillé et pommes de terre grenaille, fromage et tartelette. **16€ pour les adultes 8€ pour les enfants de moins de 12 ans**. Buvette sur place.



Festival des Nuits de la Mayenne

En partenariat avec la Communauté de Communes de l'Ernée, la municipalité accueillera l'ébouriffante comédie « Le Prix Martin » d'Eugène LABICHE, interprétée par 8 comédiens professionnels de la compagnie rouennaise Catherine Delattres. Durée du spectacle : 1 h 50.

L'histoire du spectacle :

La paisible existence du bourgeois parisien Ferdinand Martin est brusquement bouleversée par l'irruption de son fougueux cousin sud-américain, Hernandez Martinez. Poussé par ce

dernier, Martin ira-t-il jusqu'à précipiter dans un ravin suisse son vieil ami Agénor dont il a découvert qu'il était l'amant de sa femme ?

Entre adultère, désir de vengeance, et amitiés tourmentées, la compagnie aborde ici pour la première fois un Vaudeville de l'inénarrable Eugène Labiche. Une œuvre encore peu connue, mais complètement euphorisante.

Réservez d'ores et déjà vos places pour le spectacle qui aura lieu dans l'enceinte du Musée, **le jeudi 21 juillet 2022 à 21h30**. Infos et réservations auprès de Mayenne Culture ☎ : 02.43.67.60.90 - contact@nuitsdelamayenne.com

Tarifs : ⇒ **Prévente : 15 €** ; Jusqu'à 12h, le jour du spectacle, et sur place pour les adhérents à Mayenne Culture, les détenteurs de la carte May'N Pass et la carte CNAS.

⇒ **Sur place : 18 €**

⇒ **Réduit : 10 €** Abonnés, moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap ou invalides.

⇒ **Gratuit** Enfant de moins de 6 ans

La Fête du Musée de l'Evolution Agricole

La fête du Musée aura lieu **le dimanche 11 septembre 2022**. Cette fête sera organisée au profit de l'association EôS, pour le service d'oncologie pédiatrique de l'Hôpital Armand-Trousseau dirigé par le professeur Guy LEVERGER.

Au programme

10h00 : Dictée.

11h00 : Début du concert de David LUKA, chanteur Mayennais, président de l'association EôS, Ballades à travers le XXème siècle.

12h15 : Repas sous chapiteau (jambon à l'os ; gratin dauphinois et demi-pomme cuite ; fromage ; Tartelette - Café). Prix du repas : 16 € (comprenant l'entrée au concert) – Enfant jusqu'à 10 ans (10 €).

14h00 : Concert de David LUKA (jusqu'à 17h00), Guinguette et grandes chansons françaises. Toute la journée, vente de farine, visite libre du Musée, galette saucisses, ...

17h00 : Remise du chèque par l'association du Musée au profit de l'association EôS.

❖ Prix de l'entrée au concert (sans repas) : 7 € - Renseignements et réservations : 02.43.68.51.54 (Mairie) – 06.47.13.88.77 ou par mail emoreau.juvigne@orange.fr



Juvigné (53)

FÊTE DU MUSÉE



Dimanche
11
septembre

16 € (entrée + repas + concert)
10 € (jusqu'à 10 ans - Repas + Concert)
7 € (entrée + concert)

Au programme :

- Visite libre du Musée
- Vente de farine – Galette saucisse
- 10 h 00 Dictée (récompenses)
- 11 h 00 Début du concert
- 12 h 15 Jambon à l'os (sous chapiteau)
- 14 h 00 Concert de David LUKA
- 17 h 00 Remise du chèque à EôS

Au profit de l'association EôS
Service d'oncologie pédiatrique
de l'Hôpital Armand Trousseau



Renseignements ☎ : 02.43.68.51.54 ou 06.47.13.88.77

Rejoignez-nous ! emoreau.juvigne@orange.fr

www.juvigne.fr

facebook

Repas sur réservation conseillée



Des remises de médailles

Joseph BLIN et Joseph CHOYER ont reçu la médaille de la commune



Henri Houdayer (membre des CATM), Jacqueline Choyer, Joseph Choyer, Régis Forveille, Joseph Blin, Marie-Thérèse Blin

Régis FORVEILLE, Maire de JUVIGNÉ, souhaitait mettre à l'honneur Joseph BLIN, ancien président des CATM et Joseph CHOYER, ancien vice-président, afin de les remercier pour toutes ces années d'engagement au sein de cette association et de bien d'autres.

Tous deux ont en commun, ainsi que la plupart des hommes de leur génération, d'avoir dû partir tout jeune passer de longs mois en Algérie. A leur retour, « nous étions plusieurs anciens combattants à Juvigné à vouloir créer une association et nous avons choisi le plus gradé d'entre nous, à savoir André BIGOT qui était sergent-chef, pour en être le président en 1961 » explique Joseph CHOYER.

Joseph BLIN lui succédera par la suite pendant de nombreuses années avant de mettre fin à ses fonctions l'année dernière. Les deux Joseph originaires de Larchamp et de St Pierre des Landes ont également en commun d'avoir épousé deux Juvignéennes à leur retour du service militaire et d'avoir été agriculteurs. Tout au long de leur vie, tous les deux se sont pleinement investis dans diverses associations. Ainsi, Joseph BLIN, en plus de la présidence des CATM, présidera l'association des Bleuets pendant plus de vingt ans ainsi que l'Amicale chevaline dans les années 70 avant que les chevaux de trait ne disparaissent de la commune.

Joseph CHOYER n'est pas en reste puisqu'il « a été membre de l'association foncière pendant 25 ans, de l'association de l'école libre pendant 5 ans, vice-président de Groupama, responsable des jeunes agriculteurs du canton de Chailland, trésorier du club de vélo et membre du groupe d'entraide dont il était aussi le trésorier ». Plus curieux, Joseph a encore trouvé le temps d'être le trésorier du « congélateur collectif pendant 18 ans ». En effet, jusque dans les années 70, un tel équipement « coûtait beaucoup trop cher pour en avoir un à la maison. Il y avait donc un grand congélateur installé à l'ancien café de St martin où les ménages pouvaient louer des cases ».

Après toutes ces activités, les deux octogénaires profitent désormais de leurs retraites aux côtés de leurs épouses, à qui Régis FORVEILLE a également remis un bouquet.

Agents communaux : Evelyne et Laurence ont reçu la médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale « Echelon argent ».

⇒ Laurence GANDON

Originaire de Seine St Denis, Laurence a été recrutée au poste « *d'agent d'entretien stagiaire à temps incomplet 32/39^{ème}* » par le Maire Gérard LEMONNIER, le 1^{er} septembre 1996. Laurence était alors chargée de l'aide à la directrice de l'école mais aussi du ménage dans les salles de classe, à la salle des fêtes et à la Mairie.

Titularisée le 1^{er} septembre 1997, Laurence est aujourd'hui au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps incomplet 33,75/35^{ème}. Au fil des années, Laurence aura vu passer « *plusieurs générations d'enfants, aura travaillé avec de nombreux collègues qui se sont succédés ainsi que de nombreux élus* ». Exerçant sur un poste annualisé, « *les semaines en période scolaire sont de fait assez chargées. Les vacances sont donc les bienvenues !* ».

En récompense de ses services, Laurence a obtenu la médaille d'honneur régionale départementale et communale par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2021.

⇒ Evelyne MOREAU

Suite au recrutement par le Maire de l'époque, Gérard Lemonnier, Evelyne a été chargée de la création de la médiathèque et de l'encadrement des bénévoles ainsi que de la mise en place d'animations en collaboration avec la bibliothécaire intercommunale. Ce qu'elle fait toujours aujourd'hui « *en plus de ses nombreuses autres tâches* ». En effet, très vite, et malgré son jeune âge, « *son enthousiasme et son dynamisme font merveille* ». Au fil des années, le tourisme prenant une place de plus en plus importante, les tâches d'Evelyne se diversifient. Ainsi, en plus de l'élaboration des documents touristiques, « *en collaboration avec les commissions touristes successives* », Evelyne se charge « *de l'accueil des cars de touristes qu'elle accompagne toute la journée armée de son micro portatif et qu'elle régale avec ses explications sur le fleurissement, le patrimoine mais aussi de ses blagues qui mettent toujours une excellente ambiance !* ». Pendant 8 ans, Evelyne est également intervenue auprès des enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaire. Evelyne s'occupe de toute la partie communication (Facebook « *Vivre à Juvigné* », rédaction du bulletin municipal...), participe avec entrain à l'organisation de toutes les diverses manifestations communales ainsi que de la gestion du cimetière et de l'accueil au secrétariat. Grâce à son implication dans le travail et aux services espaces verts, la commune a ainsi obtenu de nombreux prix nationaux pour le Fleurissement, les dossiers administratifs de candidature ayant également un rôle décisif.

En récompense de ses services, Evelyne a obtenu la médaille d'honneur régionale départementale et communale par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2022.

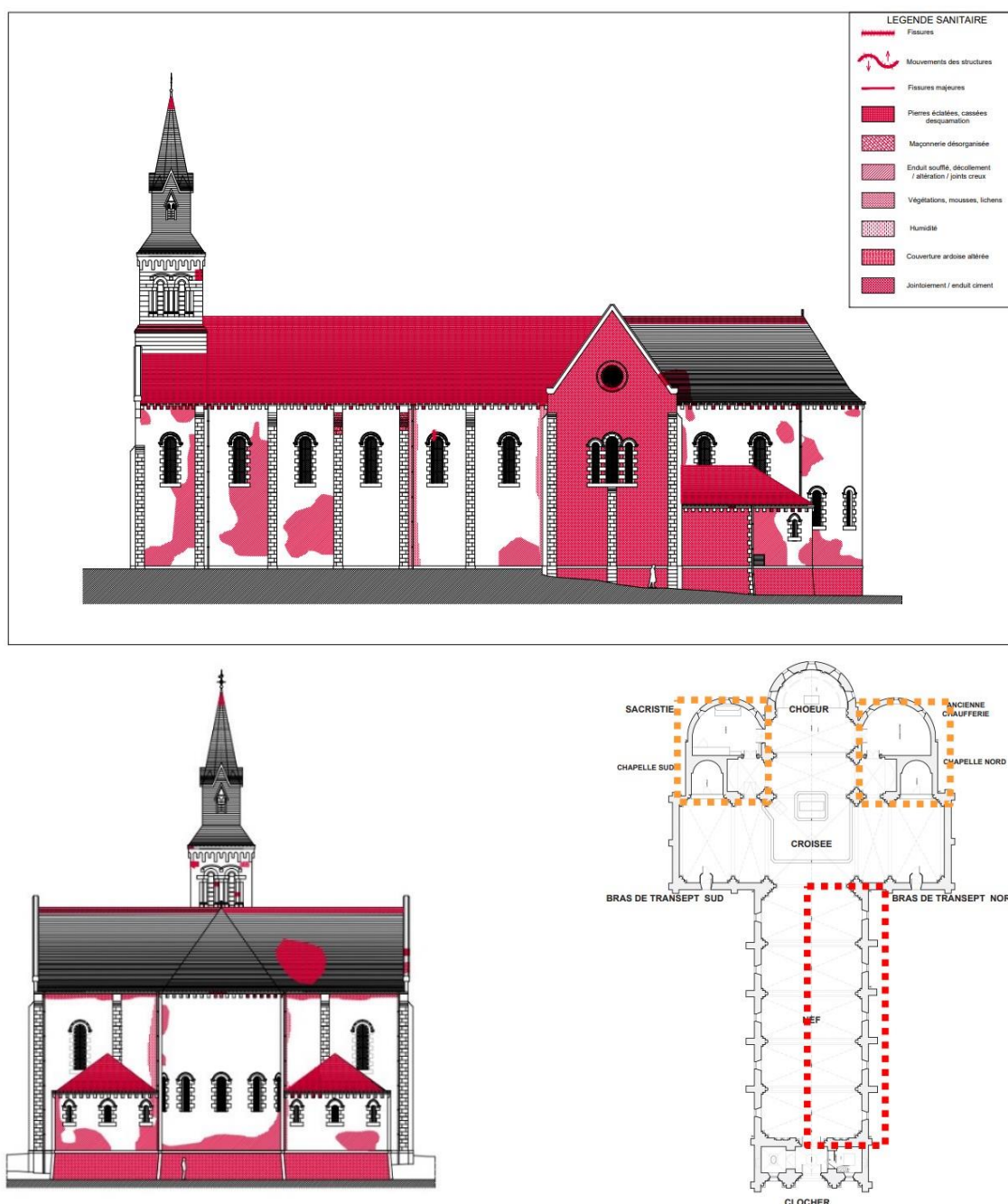


Mickaël Buchard, Magalie Pouriel, Lilou Moreau, Vincent Moreau, Anaïs Moreau, Evelyne Moreau, Laurence Gandon, Didier Chesnais, Régis Forveille, Michèle Gilles, Bruno Bouvier

L'ACTUALITE DES COMMISSIONS

Eglise

L'église St Martin, construite à la fin du 19^{ème} siècle, située en plein centre-bourg, bien que non classée, constitue un élément patrimonial majeur de la commune. Au cours des dernières années, des infiltrations d'eau ont été constatées, nécessitant donc des travaux importants. Avec l'aide d'un architecte du patrimoine, une consultation d'entreprises sera lancée au printemps pour la restauration du versant nord de la nef estimée à près de 400 000 € TTC. Une seconde tranche de travaux est envisagée sur la couverture des absides (chapelles et sacristie). Afin de ne pas dépasser les capacités financières de la commune, les travaux seront divisés en deux tranches fonctionnelles, indépendantes l'une de l'autre. Par conséquent, un autre appel d'offres sera lancé à partir du printemps 2023 pour la restauration des absides nord et sud estimée à près de 300 000 € TTC.



Local des vétérinaires

Suite à un cambriolage, la porte d'entrée du local loué par les vétérinaires de Juvigné a été détériorée. L'auteur du cambriolage ayant été retrouvé, celui-ci a été condamné à prendre en charge le remboursement des dégradations et à verser des dommages et intérêts à la commune. Des travaux seront également entrepris sur le bâtiment afin d'augmenter la mise en sécurité. L'entreprise Style et Métal de Juvigné a été missionnée pour réaliser ces travaux.

Coccimarket

Très en vogue, les technologies LED sont avantageuses en termes de consommation d'énergie et bénéficient d'une durée de vie très importante. C'est pourquoi, les luminaires actuels du magasin seront remplacés par l'entreprise COUSIN d'Ernée pour un montant de 11.994 € 82 TTC. Ajouté au remplacement du chauffage – climatisation et à la restauration de la couverture entrepris ces dernières années, le bâtiment présentera ainsi une plus grande efficience dans sa gestion et ses coûts de fonctionnement.

Salle du Conseil municipal

Des travaux de rafraîchissement de la salle du Conseil Municipal ont récemment été effectués. En effet, les tapisseries qui dataient de 1996 étaient devenues obsolètes. Ainsi, l'entreprise de peinture ROBERT a été missionnée pour refaire les peintures, poser un panneau panoramique pour un montant de 3.612 € 05 TTC. Une belle manière de valoriser les différents diplômes nationaux obtenus en matière de fleurissement.



Passage de la balayeuse

Les prochains passages de la balayeuse auront lieu le mardi 10 mai, le jeudi 9 juin, le lundi 11 juillet et le vendredi 26 août. Il vous est demandé de rendre libre le bord de la chaussée pour permettre au mieux à l'entreprise PESLIER de réaliser sa prestation. Vous pouvez également à cette occasion, si vous le désirez, nettoyer le trottoir devant chez vous et pousser les résidus dans le caniveau. Ils seront ainsi aspirés et évacués par la balayeuse.

Curage des fossés

L'entreprise LAMBERT a procédé au curage des fossés communaux, route de la Trochère ainsi qu'au niveau de la traversée des Grandes Vieuvilles et effectué un arasement aux Petites Brosses. Cette opération permet une meilleure évacuation de l'eau en prévision de possibles épisodes pluvieux. En parallèle, les agents des services techniques ont procédé au nettoyage des buses, des entrées de champ et des ponts. La municipalité remercie les agriculteurs qui ont mis leur remorque à disposition permettant l'évacuation de la terre dans leurs parcelles.

Usage des dispositifs sonores par effarouchement

Les canons effaroucheurs sont des matériels utilisés pour empêcher certains animaux de se nourrir des graines durant leur période de germination. Les nuisances sonores émises par ces appareils sont réglementées par les dispositions du Code de la Santé Publique. Ainsi, l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°2008-D-278 réglementant le bruit de voisinage en Mayenne stipule que « **les dispositifs sonores destinés à protéger par effarouchement les productions agricoles et piscicoles des atteintes dues à la faune sauvage doivent être utilisés de façon rationnelle et uniquement pendant les périodes sensibles où la production est particulièrement exposée aux dégâts (semis, vidanges d'étangs, ...)** ».

Dans tous les cas, **l'utilisateur doit informer les plus proches voisins de la mise en place de ces dispositifs**. Leur implantation ne pourra se faire qu'à une **distance minimale de 250 mètres des immeubles occupés** ou habituellement occupés par des tiers. Le nombre de détonations par heure doit être adapté aux espèces à éloigner et aux productions agricoles ou piscicoles à protéger. Un nombre réduit de détonations horaires doit toujours être recherché sans toutefois descendre en dessous du seuil d'efficacité du moyen d'effarouchement utilisé. A noter que des canons avec programmateurs sont commercialisés.

L'utilisation de ces dispositifs est interdite dans les zones où les périodes de reproduction et de rassemblement des dortoirs hivernaux d'oiseaux. **Le fonctionnement de ces dispositifs sonores est interdit du coucher du soleil jusqu'au lever du soleil (heure légale), et toute la journée des dimanches et jours fériés**. Une amende de 1500 € peut être appliquée si le bruit dépasse l'émergence sonore fixée aux articles R.1336-6 et R.1336-9 du code précité.

Haies bocagères

Le PLUi peut répertorier ou classer les haies, talus, arbres isolés ou bois. Selon le mode de recensement, **il est fortement conseillé de s'adresser au service urbanisme de la Mairie**. En effet, l'arrachage sans autorisation d'une haie classée au PLUi expose à des sanctions. Une autorisation d'urbanisme peut alors s'avérer nécessaire, en plus de celle effectuée dans le cadre de la PAC. La municipalité a organisé une réunion d'échanges avec les exploitants agricoles de la commune, le jeudi 16 décembre 2022, permettant entre autres d'évoquer ce sujet.

Haies plantées

Le SYRVA (Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont) est missionné pour gérer le talutage et la plantation de haies dans les zones de collecte des rues du Jeu de Paume et du Rachat. Cela permettra ainsi de gérer l'écoulement des eaux de ces deux zones.

Brûlage des végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et végétaux pour les particuliers. Ces déchets sont fermentescibles et la valorisation de ces déchets par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE** (icône d'un broyeur)
- COMPOSTAGE** (icône d'un sac de compost)
- PAILLAGE** (icône d'un arbre)

Retrouvez tous nos conseils sur : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/brulage-dechets-verts

Logos : VALORIZON, ars, ADEME

Déchetterie

Dates d'ouverture :

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Heures d'ouverture
Vendredi	6 et 20	3 et 17	1	5 et 19	2 et 16	9 h 45 – 11 h 45
Samedi	7	4	2	6	3	9 h 00 – 12 h 00
Lundi	9 et 23	20	4 et 18	8 et 22	5 et 19	13 h 45 – 16 h 45
Mardi	/	7	/	/	/	13 h 45 – 16 h 45

Pour information, la déchetterie étant gérée par la Communauté de Communes de l'Ernée, tous les habitants de cette communauté de communes sont libres de se rendre dans l'ensemble des lieux de dépôts de déchets et des déchetteries. Les autres communes équipées d'une déchetterie sont Andouillé ; Chailland ; Ernée ; Larchamp et St Denis de Gastines.

Fleurissement

Le passage du jury communal de fleurissement est fixé au **jeudi 7 juillet 2022**. Les résultats seront publiés dans les boîtes d'affichage à compter du lundi 11 juillet 2022. La commission fleurissement incite toutes les personnes qui souhaitent être bénévoles aux plantations et/ou à l'entretien à contacter la Mairie au 02.43.68.51.54.

La traditionnelle soirée de remise des prix communaux du fleurissement a eu lieu **le vendredi 8 avril 2022**. La municipalité remercie l'ensemble des personnes qui étaient présentes ainsi que tous nos partenaires : Groupama (*Caisse Locale Les Trois Collines*) ; Super U ; Carrefour Market ; Heulot Horticulture ; Logic Assur (MMA) ; les pépinières Dauguet et le CocciMarket.



Marie-Annick Théreau, Yvette Island, Joël Linais, André Martin, Odette Cousin, Régis Forveille, Annick Moreau, Martine Blot, Gérard Ruault, Michel Chesnais, Viviane Ruault, Jean-Marc Leroy, Michèle Gilles, Solange Chesnais, Enola Charrier, Maëlys Leduby, Jade Godmer, Rachelle Charrier.

Recrutement d'un adjoint technique saisonnier

Depuis le 1^{er} avril 2022, **Florent HAMON**, originaire de PRINCÉ, a rejoint l'équipe des services techniques. Recruté par la municipalité jusqu'au 15 août 2022, il viendra en aide au service voirie et en particulier au fleurissement de manière à pallier à la fin de tout usage de produits phytosanitaires sur les derniers lieux jusque-là autorisés, comme le stade ou le cimetière. En effet, le travail dans les serres, l'entretien des massifs, la tonte et l'arrosage sont des missions qui demandent du renfort notamment en période estivale. Titulaire d'un CACES mini-pelle, nul doute que Florent saura apporter son expérience à l'équipe, étant également titulaire d'un BEP et d'un BAC Pro aménagement paysager. Nous lui souhaitons la bienvenue à Juvigné !

Plan d'eau

La pêche

Le plan d'eau Saint-Martin est ouvert tous les jours du **vendredi 1^{er} avril jusqu'au vendredi 30 septembre**. Prise maximum journalière par pêcheur : 5 truites pour 1 gaule ; 8 truites pour 2 gaules et 10 truites pour 3 gaules + 5 kgs dans les autres espèces autorisées. La pêche n'est autorisée qu'à la ligne flottante équipée d'un seul hameçon. L'accès au plan d'eau pour les pêcheurs est **strictement interdit avant 7h00 et après 20h00**. Règlement complet disponible à la Mairie ou au CocciMarket. 9 lâchers de 20 kgs de truites sont planifiés par la pisciculture Montécot de Désertines les semaines 12 ; 14,15,16,17,18,19,20 et 21. Pour rappel, la pêche est strictement interdite les jours de réempoissonnement.

Tarifs : Enfant (jusqu'à 10 ans) 1 € 50 = 5 truites maximum / Pour 1 gaule 4 € = 5 truites / Pour 2 gaules 6 € = 8 truites / Pour 3 gaules 7 € = 10 truites. Les cartes sont en vente auprès du garde pêche M. Daniel TRIHAN et au CocciMarket.

Aire de jeux du Plan d'eau Saint Martin

Au cours de l'hiver, l'aire de jeux du plan d'eau a été démontée par les services techniques, ne répondant plus aux normes de sécurité de l'Apave. Ainsi, une nouvelle aire de jeux sera installée **fin mai**, par la société SCLA d'ETRELLES pour un montant de 15.381 € 52 TTC.



Bois de Châtenay

La municipalité lance un appel à volontaires pour la traditionnelle journée de nettoyage et d'élagage, **le mardi 21 juin 2022**. Rendez-vous à 9 h 00 sur le parking du Bois de Châtenay. Si vous souhaitez participer, munissez-vous de vos outils et inscrivez-vous à la Mairie au 02.43.68.51.54.



Etang Neuf

L'ouverture de la pêche à l'Etang Neuf a eu lieu **le samedi 16 avril 2022**. De nombreuses espèces de poissons attendent les pêcheurs: sandres, brochets, gardons, anguilles, carpes. Prix de la gaule: 5 € et 3 € 50 les suivantes. Pour rappel, il est impératif de prendre la carte avant de mettre la gaule à l'eau. Pêche autorisée de 7h à 20h. Renseignements T: 02.43.02.70.76.

La journée de nettoyage de l'Etang Neuf est fixée le **samedi 11 juin 2022**. En effet, ce site naturel remarquable de 56 hectares, appartenant à la Communauté de Communes de l'Ernée, nécessite un nettoyage annuel des berges de l'Etang. Sans tout raser, les herbes hautes sont ainsi coupées, tout en veillant à préserver la biodiversité. Si vous souhaitez faire partie des bénévoles, contactez le 02.43.68.52.32.

Frelons asiatiques

Les nids de frelons asiatiques créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité. Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, la Commune a décidé d'adhérer au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par POLLENIZ.

La Mairie s'engage ainsi à coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique, et l'organisation de la destruction des nids par traitement insecticide avec démontage sur la commune. Le démontage des nids vise à supprimer tous risques de contamination des chaînes alimentaires (oiseaux et insectes) présentes dans l'écosystème par les insecticides. Ainsi, un particulier peut solliciter la mairie pour expertise. Jérôme Linais et/ou Guillaume Racinais (agents des services techniques) transmettrons à POLLENIZ les informations suivantes : adresse de l'intervention, coordonnées du propriétaire et éléments techniques pour la destruction. POLLENIZ assurera ensuite la destruction et l'enlèvement des nids de frelon asiatique par le biais d'entreprises prestataires en désinsectisation répondant au cahier des charges défini par POLLENIZ.

Par délibération du 4 janvier 2022, le Conseil Municipal s'engage à une prise en charge de 50% du coût de la facture présentée par Polleniz avec un maximum de 100 €. La somme restante sera à prendre en charge par le particulier qui aura sollicité la mairie.

Achat de matériels communaux

❖ Pour les services techniques, la municipalité vient d'acquérir un **désherbeur thermique** à gaz à air chaud pulsé Ripagreen auprès de la SAS KABELIS pour un montant de 3.300 € TTC. Sans produits chimiques et avec 94% d'air, ce procédé provoque instantanément une « élévation thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal. Le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours.



❖ Pour l'entretien des terrains de football au Stade des Rochers, une **herse étrille** a été achetée auprès de la société Véralia pour un montant de 3.660 € TTC.

❖ Le **camion communal** a par ailleurs été remplacé. En effet, de nombreuses réparations étaient nécessaires avant le passage au contrôle technique. Le garage PATRY avait estimé ces travaux au minimum à environ 4.000 €. Ainsi, le Conseil Municipal lors de la séance du 7 décembre 2021 a décidé d'opter pour le remplacement par un camion benne Renault Master 3 pour un montant de 32.065 € TTC, auxquels est à déduire la reprise de l'ancien camion IVECO pour 5.000 €.



Mickaël Buchard, Bruno Bouvier, Régis Forveille, Christophe Patry, Guillaume Racinais, Jérôme Linais, Alexis Neveu, Aurélie Buon

Fermeture exceptionnelle du cimetière

En raison de travaux de reprise technique de concessions abandonnées au profit de la commune par les établissements Mélangier, un arrêté de fermeture exceptionnelle du cimetière a été pris pour la période **du 5 mai au 19 mai 2022 inclus**. Durant cette période, l'accès ne sera autorisé qu'au personnel de la commune, au personnel de l'entreprise effectuant les travaux autorisés, ainsi qu'aux familles et entreprises en cas de sépulture uniquement. Concernant l'arrosage de vos fleurs et de vos plantes, dans la mesure du possible, vous êtes invités à les retirer pendant cette période de travaux.

Les Amis de Chocianòw

Notre jumelage avec Chocianòw en Pologne oblige nos consciences à réagir par rapport aux événements Ukrainiens. Le déplacement vers la Pologne de plus de 2 millions d'Ukrainiens nous concerne puisque Chocianòw, notre ville jumelée, reçoit actuellement environ 200 personnes réfugiées. Les "Amis de Chocianòw" ont décidé de faire un don sur les fonds propres de l'association de 2000 € à une organisation humanitaire polonaise et d'organiser une collecte de dons en argent auprès des adhérents qui à ce jour s'élève à 1500 € environ. En parallèle, une collecte de dons matériels, organisée en concertation avec la municipalité a également connu le succès. Merci à tous pour votre grande générosité. Dans le cadre des 30 ans de « Bretagne Pologne », une délégation de 6 personnes de Chocianòw dont le maire actuel, sera parmi nous **du 14 au 19 juillet 2022**. Nous sommes très heureux de la reprise de nos échanges.

Solidarité Ukraine

Pour accompagner la prise en charge des Ukrainiens qui se présenteraient sur notre territoire, la municipalité invite les particuliers ayant des solutions d'accueil à s'inscrire à la Mairie ou sur le site :

<https://parrainage.refugies.info/benevole/>



Générations Mouvement

Présidente : Marie-Annick THÉREAU – Vice-Présidente : Jeannine JÉHAN – Secrétaire : Rolande RUAULT – Secrétaire adjoint : Michel HUARD – Trésorier : Gérard GOUGEON – Trésorier adjoint : Claude LAVANDIER – Membres : Jacqueline FOUCRET – Bernard GROUSSARD – Michèle PORTAIS – Patricia DESPRÉS – Joseph ORRIÈRE – Germaine GUESDON.



18

Comité des Fêtes

Les bénévoles du Comité des fêtes, présidé par Brigitte GILLES depuis 1998, ont connu un week-end bien chargé avec la Fête communale mais aussi l'accueil des 2^{ème} et 3^{ème} étapes de la 22^{ème} édition du Tour du Bocage et de l'Ernée 53. En effet, les festivités ont débuté le samedi après-midi par un duathlon pour les adultes, suivi d'un repas et du feu d'artifice offert par la commune.

Le lendemain, après une très courte nuit, tous les bénévoles étaient de nouveau sur le pont pour accueillir les cyclistes ainsi que les organisateurs. Il s'agissait de préparer et assurer le café dès 7h le matin pour les organisateurs et tous les signaleurs, puis le vin d'honneur ainsi qu'un repas pour environ 250 personnes, suivi d'un nouveau verre de l'amitié après le podium et terminer par un repas le soir puis tout ranger à la salle des fêtes.

Entre temps, le dimanche après-midi, un duathlon était proposé aux enfants ainsi qu'un défilé de vélos fleuris. Une calèche a permis aux Miss Juvigné, élues en octobre dernier, d'effectuer leur 1^{ère} sortie officielle. Le Comité des Fêtes remercie Régis FORVEILLE, la municipalité, les signaleurs, les sponsors, les bénévoles et les membres du Tour du Bocage et de l'Ernée.

La Raquette Juvignéenne

C'est avec grand plaisir que l'association vous informe de la reprise des activités liées à l'association de tennis. Les terrains sont actuellement ouverts aux personnes détenteurs d'une carte d'abonnement annuel. Pour les autres personnes, je vous rappelle que des tickets sont disponibles au café du Village Fleuri au prix de 2 € par personne pour une heure. Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement au niveau du tableau d'affichage concernant le renouvellement des cartes d'adhésion, l'organisation de cours de tennis et d'un tournoi au mois de juillet.

US Les Bleuets

Bilan sportif mi-saison

Le club compte aujourd'hui bientôt 150 licenciés dont 19 licenciées féminines. Lors de la première phase, les équipes suivantes ont évolué sous la forme de plateau ou de match.

U7 : 4 joueurs. Plusieurs victoires pour notre équipe de 4 joueurs sur les différents plateaux du secteur d'Ernée.

U9 : 8 joueurs et 7 joueuses. Des victoires et des défaites aussi pour nos trois équipes de 5 joueurs en U9 dont une équipe U9, 100% féminine sur les plateaux du secteur d'Ernée.

U11 : 13 joueurs. Rencontre de 2x25 minutes. Beaucoup de matchs victorieux en secteur pour notre équipe U11 qui accède au niveau inter-secteur (ERNEE – MAYENNE – PRÉ EN PAIL). Création d'une seconde équipe en secteur en entente avec St Pierre des Landes. Au niveau du défi technique, les jeunes se classent deuxième juste derrière Ernée 1 et sont susceptibles d'être qualifiés pour la finale départementale qui permet aux jeunes de jouer sur le stade Francis Le Basser.

U13 Féminines : 10 joueuses. Bilan positif pour la première équipe féminine de l'histoire du club qui a énormément progressé et a réussi à accrocher quelques victoires. L'équipe va évoluer en D2 sur la deuxième phase.

U13 : 9 joueurs. L'équipe se classe 3^e sur 8 de la 3^e division de district sur des matchs de 2x30 minutes. Ils accèdent à la D2 suite au fait que le 2^e ne pouvait pas monter à l'échelon au-dessus. Belle progression de ce jeune groupe composé de plusieurs première année.

U15 : 17 joueurs. L'équipe se classe 2^e à un point de la première place avec un seul faux pas. L'équipe reste engagée en D2 pour la deuxième phase. Les U15 sont également toujours en lice dans la coupe de district U15 en huitième de final.

U18 : 12 joueurs + 4 joueurs de St Pierre des Landes. L'équipe termine 6^e sur 9 avec de nombreux déplacements dû au fait qu'il n'existe qu'un seul groupe de D3. Pour la seconde phase, ils évolueront en D2. Pour réduire les déplacements, le district a supprimé le niveau D3. A noter que les U18 ont réussi l'exploit d'éliminer le Stade Mayennais en coupe de district au penalty.

Séniors (40 joueurs). Après un bon parcours en coupe, notre équipe fanion (D3) a eu plus de mal en championnat dans un groupe très homogène où notre jeunesse fait parfois défaut. Le potentiel reste présent et l'équipe va tout donner pour accrocher la place la plus haute. Et pourquoi pas, monter d'un échelon du fait que certaines équipes devant peuvent être bloquées pour monter.

L'équipe réserve (D4) a réalisé une première partie de saison quasi parfaite avec une seule défaite et 8 victoires. Pour la seconde phase, l'objectif est de s'accrocher pour attraper une belle place d'honneur dans ce nouveau championnat. Nous voulons souhaiter un bon rétablissement à Cédric HOUDAYER victime d'une rupture des ligaments croisés juste avant Noël.

Bilan Educatif

De nombreuses actions éducatives ont été mises en place sur la saison envers les jeunes. En effet nos éducateurs effectuent des actions prévues par le programme éducatif fédéral :

- Prévention sur les addictions pour les U15/U18,
- Intervention de Nicolas sur le rôle complexe de l'arbitre et la prise de décision,
- Intervention sur le thème « Qu'est-ce que le hors-jeu et comment faire une bonne touche pour les U11/U13/U13F ? »,
- Biathlon arbitrage,
- Création d'un slogan du club avec la participation de tous les jeunes du club. Ils ont été force de proposition et ont voté pour celui qu'ils préfèrent.

Le club est d'ailleurs cette année candidat à deux labels : Le label Jeune Espoir et le label école de foot féminine. Ceci permettra d'attester de la qualité de notre structure.



Bilan Associatif

Le club souhaite tout d'abord remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein des différents rôles qu'ils occupent dans le club (membre du bureau, dirigeant d'équipe, arbitre bénévole, bénévole qui aide lors des manifestations, ...). Ces personnes sont très importantes dans l'augmentation du nombre de licenciés que le club connaît aujourd'hui ! En un seul mot : **MERCI !**

Vidéoprotection au stade des Rochers

Suite à des vols avec effractions et des dégradations au stade des Rochers (*club house, bureau et salle omnisports*), des caméras ont été installées par l'entreprise COUSIN destinées à dissuader les vols et dégradations diverses. Le coût de ces travaux (*caméras et installation*) s'élève à 8.629 € 25 H.T. Une subvention de la Région de 20 % du HT a été accordée à la commune.

Accueil de Loisirs

Pour la période estivale, l'accueil de loisirs sera ouvert **du vendredi 8 juillet au vendredi 5 août et du lundi 29 août au mercredi 31 août 2022**. Le thème de l'été sera « Bienvenue au camping ». Des sorties et pique-nique sont prévus: vélo, inter centre, sortie en mer, pêche, ... De nombreuses animations seront programmées: loto, danse du camping, tournoi de pétanque, ... Alors n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent.

2 camps sont programmés:

- du 11 au 15 juillet → camps pour les 11-14 ans à la base de loisirs de la Colmont (Gorron). Au programme: footgolf, paintball, mountain board, piscine.
- du 18 au 22 juillet → camps pour les 8-10 ans à la base de loisirs de la Colmont (Gorron). Au programme: footgolf, accrobranche, bateau, piscine.

Eco Rando

Suite au succès rencontré lors de la première édition, dans le cadre du label "éco agir 2050" de la Communauté de Communes de l'Ernée, la municipalité a organisé une seconde éco rando. Cette opération éco-responsable a pour objectif le ramassage de déchets pour un environnement plus propre. Munis de gants, de sacs, de pinces, les participants ont joint l'utile à l'agréable. **25** randonneurs, petits et grands, étaient répartis en **3** groupes. Près de **31** kgs (contre 18 kgs de détritrus l'an dernier) de déchets ont été ramassés tout au long des différents circuits proposés. La municipalité remercie l'ensemble des participants et renouvellera cette opération conviviale probablement dès le printemps prochain avec une seule mission: tout ratisser sur le passage!



Chantier Argent de poche

Le dispositif « chantier argent de poche » permet à des jeunes de 16 ans révolu à 17 ans d'obtenir une indemnisation en échange de travaux sur la commune. Cette opération permet de sensibiliser les jeunes sur le patrimoine communal et sur l'importance d'en prendre soin. Les missions proposées se déroulent sur des demi-journées de 8h30 à 12h00 avec une pause de 30 minutes. En contrepartie, une indemnisation de 15 € leur est versée. L'encadrement est assuré par les agents municipaux, en l'occurrence Guillaume RACINAIS et Jérôme LINAIS.



Les inscriptions sont ouvertes pour la 6^{ème} et la 7^{ème} édition qui auront lieu **du 05/07 au 07/07/2022 et du 19/07/2022 au 21/07/2022** de 8h30 à 12h00. La date limite d'inscription pour ces 2 chantiers est fixée au **vendredi 24 juin 2022**. La 8^{ème} édition est d'ores et déjà programmée du **25/10 au 27/10/2022** (vacances de la Toussaint) de 13h30 à 17h00. Les inscriptions seront possibles début septembre.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Mairie. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser auprès d'Evelyne à la Mairie ou au 02.43.68.51.54.

Happy Manif

Dans le cadre de la 3^E, la municipalité accueillait l'Happy Manif « Donne-moi la main » des chorégraphes David ROLLAND & Elise LERAT. Guidée par une bande son, cette chorégraphie participative était propice à la bonne humeur. A travers des jeux théâtraux et des joutes verbales, ce spectacle invitait à réfléchir sur les stéréotypes, préjugés et rapports de pouvoir qui se créent dans cet espace de vie commune qu'est la cour de l'école. Les participants se sont instantanément pris au jeu en devenant interprète de cette partition originale. Deux séances scolaires pour les élèves des classes primaires ont également eu lieu.



Médiathèque

La médiathèque obtient le label « Facile à lire »

Le Réseau lecture de l'Ernée est accompagné de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne pour la mise en place du label "Facile à lire". Sur le territoire de la Communauté de Communes, Andouillé, Ernée, La Baconnière et Juvigné en sont les médiathèques d'appui.

Ça veut dire quoi?

Le "facile à lire" est une démarche qui vise à proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour des personnes qui ne lisent pas ou peu, quelle que soit la raison.

Que puis-je emprunter?

Une cinquantaine d'ouvrages identifiables "Facile à lire" sont mis à disposition à la médiathèque. Des romans, des albums, des bandes dessinées, des documentaires, aux phrases courtes, au vocabulaire courant, aux histoires simples, à la calligraphie adaptée ou riches d'illustrations.

Comment ça fonctionne?

Si vous n'êtes pas déjà inscrit à la médiathèque, demandez votre carte d'emprunteur (gratuit). Vous pourrez ainsi emprunter des ouvrages "Facile à lire" sélectionnés pour vous par une équipe de professionnels.



Evelyne Moreau
Jeanine Pouteau
Magalie Pouriel

Horaires d'ouverture :

mardi de 16h à 18h / mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h / vendredi de 16h à 18h / samedi de 10h à 12h

Fermeture du distributeur automatique de Billets

Installé derrière la Mairie, le distributeur de billets (DAB) avait été mis en place en 2012 par le Crédit Agricole afin de compenser la fermeture de la permanence. Or, à ce jour, la banque considère qu'un DAB n'est rentable qu'à partir de 2000 retraits par mois. Or, notre DAB compte environ 500 retraits par mois. Ainsi, le Crédit Agricole a annoncé que **le DAB fermera définitivement ses portes mi-avril**. Pour maintenir ce service à la population, le reste à charge de la commune aurait été de plus de 10.000 € à créditer chaque année.

Pour pallier à cette fermeture, les commerçants se mobilisent. Une convention a été signée entre le **Coccimarket** (02.43.68.56.90), le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel pour permettre aux usagers, ayant un compte dans l'une de ces banques, de retirer de l'argent à l'aide de leur carte bancaire à hauteur de 20 € à 100 €. Il en est de même pour la **boulangerie de Juvigné** (02.43.91.14.17) qui dispose d'une convention avec le Crédit Mutuel, sur le même principe que le Coccimarket. Le **Café du Village Fleuri** (06.58.12.28.07) a signé une convention avec la Poste, permettant aux personnes ayant un compte La Poste de retirer 150 € par période de 7 jours glissants et avec le Crédit Agricole pour le retrait de 20 € à 100 € par jour et par personne.

La gestion des animaux, des espaces verts et le civisme

Déjections animales et déchets verts sur l'espace public

La commune a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Un petit rappel au savoir-vivre s'impose. La commune met à disposition de nombreux « toutounets » pour des trottoirs propres. Entendez par là des distributeurs de sacs gratuits. Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné (135 €). En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire !

De plus, certains habitants prennent l'habitude de plus en plus souvent de déposer leurs déchets verts (pelouses, tailles, ...) sur l'espace public. Cette démarche ne peut être tolérée, même dans des espaces considérés comme discrets. Des déchetteries sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée sont à disposition pour déposer les déchets verts dans le cas où il ne serait pas possible de stocker les déchets sur son propre terrain.



Divagation des animaux et nuisance de voisinage

Par délibération du 7 décembre 2021, le conseil municipal a mis en place une tarification concernant les frais de gardiennage des animaux en divagation.

- ⇒ prise en charge de l'animal : forfait unique de 20 €.
- ⇒ nouvelle capture du même animal : forfait unique de 45 €.
- ⇒ frais de garde : 20 € par jour.

De plus, il est à préciser qu'un citoyen mordu par un animal a l'**obligation** de venir faire une déclaration en mairie ou en gendarmerie. Le propriétaire du chien incriminé a ensuite l'**obligation** de faire évaluer son animal par les services vétérinaires, et ce à ses frais. En cas de refus du propriétaire, le Maire est en droit de prendre un arrêté municipal pour placer l'animal en fourrière et faire toutes les démarches nécessaires pour solutionner le problème. L'ensemble des frais inhérents à la démarche est à la charge du propriétaire de l'animal.

Enfin, il est de plus en plus souvent constaté des plaintes concernant notamment les aboiements des chiens, et ce de jour comme de nuit. Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de son animal et des éventuelles nuisances sonores constatées.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2021

14 présents et 1 absent : M. POIGNAND

Ajournement du Projet Tiers-lieu

Monsieur le maire donne le compte-rendu de la réunion avec Monsieur Coudière, architecte du Cabinet XV 41. Suite aux différents diagnostics énergétiques, plomb, amiante réalisés et à la prise en compte des différentes demandes de la municipalité, le chiffrage demandé s'élève 1.117.800 € TTC, dont 100.000 € uniquement pour traiter l'amiante et le plomb. Ce projet dépassant largement les capacités financières de la commune, compte tenu des travaux à réaliser d'urgence sur l'église et de certaines interrogations sur le devenir du bâtiment de l'EHPAD, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner ce projet. Monsieur le maire suggère de réaliser, en fin de mandat et après les interventions sur l'église, une réflexion sur la rénovation de la couverture et de la charpente du presbytère afin de pérenniser l'état sanitaire du bâtiment.

Location provisoire du logement de la mairie

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant le besoin urgent d'un logement provisoire à des particuliers, consécutif à de gros travaux imprévus à faire réaliser sur leur habitation actuelle, à l'unanimité :

- Accepte de louer le logement vacant situé au-dessus du secrétariat de mairie au 1 Place de la Mairie contre un loyer mensuel de 250 € charges comprises, à l'exception de l'électricité dont la remise en route du compteur et les consommations seront à la charge du locataire.
- Cette location est provisoire et prendra fin lorsque les travaux sur la résidence principale des locataires seront terminés.

Séance du 4 janvier 2022

13 présents et 2 absents : Mme POURIEL et M. BONNABESSE

Budget commune 2022 : autorisation, engagement, liquidation, mandatement dépenses

Sur rapport et proposition du Maire, le conseil municipal, considérant la nécessité de procéder au remplacement du camion communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, pour un montant de 36.000 € (TTC) à l'article 21571-205. Cette somme sera reprise au budget 2022.

Eglise : restauration du versant nord de la nef et des absides : demandes de subventions, plan de financement et procédure administrative

Le conseil municipal décide de répartir ces travaux sur deux exercices comptables, 2022 et 2023, de la façon suivante, sous réserve de l'obtention des subventions et du résultat des consultations:

- Tranche ferme sur 2022 avec appel d'offres et demande DETR 2022 : Restauration versant nord de la nef estimée à 326.398 € H.T., y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et coordonnateur SPS,
- Tranche conditionnelle sur 2023 avec appel d'offres sur ce même exercice comptable et demande DETR 2023 : Restauration des absides nord et sud estimée à 241.001 € H.T., y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et coordonnateur SPS.

TRAVAUX DE RESTAURATION DU VERSANT NORD DE LA NEF:TRANCHE FERME

DÉPENSES HT

TRAVAUX TRANCHE FERME : NEF	MONTANT ESTIMÉ HT
LOT 1 : Maçonnerie-pierre de taille	101.960,00
LOT 2 : Charpente	92.992,60
LOT 3 : Couverture	103.144,80
Maîtrise d'œuvre	23.800,00
Honoraire SPS	4.500,00
TOTAL ARRondi	326.398,00 HT

RECETTES

DETR : 30% de 100.000 € maximum	30.000,00
Région	100.000,00
Département (patrimoine)	30.000,00
Fondation du Patrimoine	5.000,00
Emprunt	160.000,00
Autofinancement	1.398,00
Sous total	326.398,00

Création d'un emploi saisonnier au Musée de l'Evolution agricole

Sur rapport et proposition du Maire, le conseil municipal, considérant les besoins engendrés par l'ouverture du Musée au public pour la saison estivale 2022, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine, à temps incomplet 28/35^{ème}, du 1^{er} Juillet au 31 Août 2022.

Réunion avec les agriculteurs

Monsieur le maire donne un compte-rendu de cette réunion où une quinzaine d'agriculteurs étaient présents. L'échange s'est montré constructif sur différents thèmes comme l'urbanisme (*droit à construire en campagne, haies bocagères, usage des canons à gaz, fibre optique*), de la voirie et du projet éolien.

Eolien

Les porteurs de projets continuent de travailler sur la création d'une structure juridique et vont dans les prochains mois aller à la rencontre des propriétaires et exploitants agricoles pour savoir si certains sont intéressés par le projet. Pour rappel, si aucun propriétaire ou exploitant ne valide l'accès au foncier, le projet ne pourra pas avoir lieu. A ce jour, aucun collectif s'opposant au projet ne s'est officiellement constitué malgré les craintes exprimées lors de la dernière réunion des riverains en septembre 2021.

Proposition achat ou préemption sur des bâtiments du bourg

L'avis du conseil municipal est demandé sur l'opportunité, ou non, de solliciter la communauté de communes de l'Ernée, titulaire du droit de préemption, ou d'engager une démarche pour acquérir une maison en vente dans le bourg ainsi que sur la position à prendre concernant un bâtiment voisin. Ces acquisitions ont vocation à réaménager un espace du centre bourg par la déconstruction desdits bâtiments dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-bourg que le Conseil municipal a engagé. Le conseil municipal autorise le maire à contacter les deux propriétaires concernés afin de leur proposer l'achat de leurs biens (parcelles bâties et non bâties) sous certaines conditions de prix maximal.

Le Maire fait également une synthèse des réflexions engagées par les élus lors du séminaire organisé sur le thème de « la revitalisation du bourg » et de la mobilité douce. Concernant l'Ehpad et suite à l'abandon du projet d'aménagement d'un Tiers-lieu au presbytère, monsieur le maire indique que l'idée serait d'y transférer le projet de Tiers-lieu. Cela ne peut toutefois être possible qu'avec un accompagnement financier du Conseil départemental. D'autant que ce genre d'activités est très bien subventionné même si l'intervention préalable de bureaux d'études est indispensable. Monsieur le maire a déjà fait part de cette idée aux deux Conseillers départementaux ainsi qu'au directeur de l'Ehpad qui sont d'accord avec ce projet. Le conseil municipal approuve également.

Séance du 8 février 2022

11 présents et 4 absents : M. BONNABESSE, M. PHARIS,
Mme MARSOLLIER et M. GILBERT

Modification du temps de travail d'un agent technique

Le conseil municipal, considérant les besoins en ménage pour divers bâtiments publics (médiathèque, salle omnisports, wc publics, sanitaires de la maison des associations, ...) décide de modifier le temps de travail du poste d'agent technique territorial à temps incomplet 24/35^{ème}, créé par délibération du 6 octobre 2020, pour le porter à 26h50/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2022.

Participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire : débat

Monsieur le maire expose que l'ordonnance sur la transformation de la fonction publique prévoit, notamment, le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), santé et prévoyance, de leurs agents publics quel que soit leur statut. Cette ordonnance instaure également l'obligation pour les conseils municipaux de débattre sur cette thématique avant le 18 février 2022.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal, bien que le décret d'application fixant le cadre de la participation de l'employeur à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ne soit pas encore paru :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux,
- Souhaite intégrer tout dispositif qui sera mis en place par le CDG 53 ou toute autre administration ou organisme au niveau intercommunal, départemental ou régional afin de bénéficier d'une consultation collective, d'une aide juridique à la mise en place de la PSC et de tarifs plus avantageux.

Location parcelles communales

Sur rapport et proposition de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, Monsieur le Maire ayant quitté la salle sans avoir participé au débat ni à la délibération, considérant l'unique candidature émanant du GAEC du Printemps pour la réalisation de fenaisons sur les parcelles AB 568 et ZM 70 d'une superficie totale de 2 ha 67, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de mettre ces parcelles à la disposition du GAEC du PRINTEMPS sous forme d'occupation précaire. Ces terres seront ainsi maintenues en prairies naturelles pour une location annuelle de 75€/hectare.

Installation classée pour la protection de l'environnement : Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique est actuellement en cours sur la commune de la Croixille (*du 24 janvier au 21 février 2022 inclus*) concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DESHAYES en vue d'exploiter un élevage de 175 vaches laitières au lieu-dit « la Mangeottière ». Après avoir pris connaissance de la note de synthèse jointe à la convocation du conseil municipal et à la présente délibération et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

Séance du 8 mars 2022

15 présents

Compte de gestion 2021 du receveur : commune et lotissement le Rocher

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2021 pour la commune et le lotissement le Rocher, dressés par le receveur de Mayenne et arrêtés aux mêmes chiffres que les comptes administratifs.

Compte administratif 2021 : Budget commune

Sous la présidence de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 1.061.512,74 €

Recettes = 1.773.583,55 € y compris le report de l'excédent 2020 d'un montant de 504.759,19 €.

D'où un excédent de clôture de 712.070,81 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 335.245,51 €

Restes à réaliser dépenses = 56.859 €

Report déficit 2020= 167.000,42 €

Total dépenses= 559.104,93 €

Recettes= 407.371,86 €

Restes à réaliser recettes= 53.282,00 €

Total recettes= 460.653,86 €

D'où un déficit de clôture de 98.451,07 € qui sera à reprendre au budget 2022.

Monsieur le maire présente le tableau des indemnités brutes versées au Maire et aux adjoint(e)s pour toute l'année 2021. Le total général s'élève à 61.047 € bruts (51.049 € net).

Affectation résultat 2021 Budget commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2021, de la façon suivante :

Section d'investissement : Cette section présente un déficit total de clôture d'un montant de 98.451,07 € qui sera repris au budget 2022.

Section de fonctionnement : Cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 712.070,81 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Article 1068 « Affectation résultat » (recette d'investissement) : 212.000 € (afin de couvrir le déficit 2021 ainsi que le remboursement en capital des emprunts et une partie des investissements 2022)

- Article 110 « Report en fonctionnement » : 500.070,81 €.

Compte administratif 2021 budget annexe lotissement le Rocher

Sous la présidence de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 362.477,28 €

Recettes = 548.168,27 € y compris le report de l'excédent 2020 d'un montant de 184.786,64 €. D'où un excédent de clôture de 185.690,99 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 662.829,57 € y compris le report du déficit 2020 d'un montant de 327.143,03 €

Recettes = 360.022,70 €

D'où un déficit de clôture de 302.806,87 € qui sera repris au budget 2022.

A noter que ce budget est essentiellement composé d'écritures comptables concernant les stocks ainsi que le remboursement de l'emprunt réalisé en 2009. Il n'y a pas d'affectation de résultat à faire pour ce budget.

Vote des taux des impôts locaux

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire les taux des taxes sans augmentation pour l'année 2022 qui resteraient donc fixés comme suit : Foncier bâti : 44.49%, Foncier non-bâti : 35.62%. A noter que le produit des ressources fiscales est obtenu par un calcul réalisé à partir de ces taux appliqués sur les bases données par l'Etat. Ces dernières augmentent régulièrement, ce qui explique une hausse des impôts payés par les habitants alors que le niveau des taux n'a pas bougé depuis de très nombreuses années à Juvigné.

Le produit attendu, non connu à ce jour, a été estimé sur la base de l'estimation 2021, soit 485.000 € (*comprenant le produit estimé pour la taxe d'habitation dont la disparition programmée doit être compensée par l'Etat*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des taxes foncières sans augmentation qui restent donc fixés à : Foncier bâti : 44.49%, Foncier non bâti : 35.62%.

Budget commune 2022

Monsieur le Maire rappelle que les principales ressources financières de la commune sont constituées par le produit des deux taxes locales, à savoir taxe foncier bâti et taxe foncier non-bâti (*disparition progressive de la taxe d'habitation*) ainsi que par les dotations d'Etat. A ce jour, ces dernières ne sont pas connues. En conséquence, les prévisions budgétaires ont été réalisées sur la base du montant perçu en 2021. Comme les années précédentes, afin de continuer à respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux, il faut donc continuer à étaler, dans le temps, les investissements. D'autres incertitudes concernent le montant des compensations versées par l'Etat, inconnues à ce jour, ainsi que la réponse aux diverses demandes de subventions faites pour les travaux à l'église, l'achat de matériel à la cantine, etc. Le budget est donc prévu sans aucune prévision de subvention. Celles qui pourraient être obtenues viendront donc soulager le budget primitif voté.

Ce budget 2022 a été étudié, en détail article par article, par la Commission des finances et est préparé sans augmentation des taux des deux taxes locales. La réalisation d'un emprunt de 500.000€ est cependant prévu sur 2022 afin de financer les travaux sur l'église et de bénéficier de taux encore avantageux en ce début d'année, et ce malgré l'augmentation récente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses totales (y compris les opérations d'ordre) : 1.616.760 €** (contre 1.627.009 en 2021, 1.618.853 € en 2020, 1.545.151 € en 2019 et 1.502.986 € en 2018).

VOIRIE : Des crédits d'un montant de 30.000 € sont inscrits à l'article 60633 pour l'achat de fournitures de voirie pour les travaux d'entretien réalisés par les employés communaux dont 10.000 € réservés pour les travaux en régie qui seront réaffectés à l'investissement (matériaux nécessaires à la modification du réseau eaux pluviales du Rachat et éventuellement de l'alimentation électrique de la déchetterie). Des crédits d'un montant de 70.000 € sont inscrits à l'article 615231 pour des travaux d'entretien de la voirie réalisés par entreprise et non par les employés communaux (PATA, enduits, curage fossés,...).

Article 6067 : Fournitures scolaires. La commune prend en charge les dépenses concernant les fournitures scolaires pour un montant de 51 € par élève. Les effectifs sont en baisse avec environ 110 élèves prévus à la rentrée contre plus de 150 élèves il y a quelques années.

Charges de personnel : Les crédits prévus au chapitre 012, soit 594.100 €.

Article 615221 : une somme de 45.000 € est inscrite pour l'entretien des divers bâtiments communaux et comprend une provision de 5.000 € pour le *cimetière (enlèvement des monuments situés sur certaines concessions ayant été abandonnées au profit de la commune)*.

Article 6226 : Une somme de 15.000 € est prévue et concerne le financement des analyses effectuées à la cantine par le laboratoire Départemental de la Mayenne mais également une provision pour les frais d'avocate ainsi que d'éventuelles études pour l'Ehpad.

Article 6227 : Une somme de 7.000 € est provisionnée afin de faire face aux frais d'actes notariés en cas d'achat de terrains bâtis et non bâtis.

Article 6283 : Une somme de 40.000 € est provisionnée pour le ménage à l'école, au périscolaire et à la mairie qui est désormais réalisé en partie par entreprise et non plus seulement par le personnel communal. Ce qui permet de mettre fin à la prestation en cas de disparition du besoin ou de la diminuer en cas de fermeture de classe.

Article 6574 : Subventions pour les associations : un crédit maximal de 78.000 € est prévu dont 50.000 € maximum à Familles Rurales pour l'organisation de l'Accueil de loisirs sur les mercredis et les vacances scolaires, ainsi que la mise en place de l'Espace jeunes. Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des propositions de la Commission des finances concernant l'attribution des subventions aux associations.

Lors de cette délibération, Madame Brigitte Gilles, présidente du comité des Fêtes et Monsieur Jérôme Poignand, Vice-président de Familles Rurales, ont quitté la salle sans avoir participé aux débats concernant l'attribution des subventions versées aux associations ni au vote).

Une somme de 149.000 € est prévue à l'article 023 pour l'autofinancement des investissements. Cette somme ajoutée au prélèvement sur l'excédent 2021 affecté à l'investissement, soit 212.000 €, porte donc l'autofinancement des investissements 2022 à 361.000 €, sur un total prévu de 973.965 €.

- **Recettes totales : 1.616.760 €, y compris le report de l'excédent 2021 affecté au fonctionnement pour 500.070,81 €** (504.759,19 € en 2021, 498.692,13 € en 2020, 426.890,88 € en 2019, 426.485,02 € en 2018, 414.246,97 € en 2017, 389.746,85 € en 2016, 319.855,26 € en 2015, 313.340,03 € en 2014 et 310.000 € en 2013), **contre 1.627.009 € en 2021.**

A ce jour, la commune n'a reçu aucune notification des recettes attendues concernant les dotations d'Etat. Le montant de la dotation forfaitaire (article 7411), versée par l'Etat, a donc été estimé sur la base de la somme perçue en 2021, soit 197.000 € (pour 197.756 € reçu en 2021).

Il est également rappelé que, concernant le fonctionnement, la commune offre des services déficitaires : cantine-garderie, accueil de loisirs, médiathèque, musée, salle des fêtes, mise à disposition d'équipements et de salles aux associations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses totales : 973.965 €** (contre 662.812 € en 2021, 522.788 € en 2020, 793.653 € en 2019, 603.342 € en 2018, 899.420 € en 2017, 1.080.322 € en 2016, 466.089 € en 2015, 554.603 € en 2014). Les variations importantes sont liées à la contraction d'un emprunt ou pas selon les années.

Sont proposés,

- **Le report du déficit : 94.874,07 €** (contre 167.000,42 € en 2021, 41.003,56 € en 2020, 0 € en 2019, 48.934,41 € en 2018 et 100.580,06 € en 2017).

- **Les Attributions de Compensations annuelles à verser à la Communauté de Communes pour 1.100 €** (écritures comptables suite au transfert du chemin rural du Jeu de Paume menant à la zone artisanale route de La Croixille).

- **le remboursement en capital des emprunts pour 91.800,93 €** comprenant une prévision de remboursement sur 2 trimestres d'un prêt de 500.000 € sur 20 ans à 2% pour l'église. L'annuité (capital et intérêts) ainsi que le remboursement à la CAF s'élève à 103.903,09 € (contre 109.693,50 € en 2021, 113.931 € en 2020, 126.729 € en 2019, 127.684 € en 2018, 117.857 € en 2017, 108.528,78 € en 2016, 135.288,99 € en 2015 et 136.245,17 € pour 2014), y compris les 7.500 € de la CAF.

Pour rappel, la renégociation en 2020 de l'emprunt pour la sécurisation du bourg réalisée en 2016 a entraîné la diminution de l'annuité totale pour environ 3.000 € /an sur 10 ans.

- **Des travaux en régie pour 10.000 €** concernant le réseau eaux pluviales du Rachat par les services techniques et éventuellement le raccordement électrique de la déchetterie.

- **L'Eglise (188) : Un report de 32.333 €,** correspondant au solde des honoraires de maîtrise d'œuvre de l'architecte pour le futur suivi des travaux et le restant dû pour les 3 entreprises intervenantes sur le traitement de la mérule, est repris au budget 2022, auquel il est ajouté une somme de 500.667 € pour la réalisation de la première tranche ainsi qu'une provision pour la seconde tranche, soit un total de **533.000 €.**

- **Stade (196) pour 24.526 € :** Concerne les restes à réaliser sur les travaux prévus en 2021 (pose des caméras, travaux sur le parking).

- **L'achat de divers matériels (203) pour 80.700 € (dont 7.000 € provisionnés en cas de matériel à remplacer)** comprenant : le remplacement du camion déjà voté, l'achat d'une herse, d'un désherbeur thermique, le remplacement des jeux au plan d'eau, une armoire positive à la cantine, un logiciel cantine et périscolaire, du matériel informatique et un radar pédagogique.

- **La voirie pour 30.000 € (204)** pour le rechargement. Cependant, il est rappelé qu'aux 30.000 € s'ajoutent les 70.000 € prévus en fonctionnement à l'article 615231. Soit une somme totale de 100.000 € consacrés à la voirie en 2022, contre 77.500 € en 2021, 110.000 € en 2020, 100.000 € en 2019, 130.000 € en 2018 mais qui étaient destinés à rattraper la somme moindre consacrée en 2016 et 2017 en raison des travaux d'accessibilité et de sécurisation du bourg.

-Les gros travaux bâtiments communaux (205) pour 61.964 € comprenant le remplacement des luminaires au Coccimarket, de la porte du local à louer en atelier relais près du Centre de secours, l'installation de grilles de sécurisation du local vétérinaire, les travaux de la billetterie du musée et une partie des éventuels premiers travaux de démolition et de maçonnerie rue principale.

-L'achat de terrains bâtis et non bâtis (206) pour 46.000 € concernant l'achat éventuel de plusieurs bâtiments et jardins dans le centre bourg et de terrains pour des chemins pédestres.

- Recettes totales : 973.965 €

Le financement des dépenses est assuré en partie par :

- Un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2021 de **212.000 €** (contre 272.000 en 2021, 200.000 € en 2020, 180.000 € en 2019, 308.000 € en 2018 *grâce à la reprise d'une partie de l'excédent du budget assainissement l'année précédente*, 190.000 € en 2017, 190.000 € en 2016, 190.000 € en 2015 et 223.000 € en 2014).

- Un prélèvement sur la section de fonctionnement (prévu mais non réalisé) de 149.000 € (contre 199.000 € en 2021, 229.004 € en 2020, 222.000 € en 2019, 113.800 € en 2018, 130.000 € en 2017, 208.000 € en 2016, 221.000 € en 2015 et 210.000 € en 2014).

- La réalisation d'un emprunt d'environ 500 000 €.

- La subvention départementale du Fonds de Relance pour **27.194 €** qui a été attribuée au financement du traitement de la mérule à l'église et qui doit être versée cette année au vu de la conclusion des travaux (manquait à ce jour la facture définitive de l'une des entreprises). Le solde de la subvention départementale sur le fonds patrimoine pour **3.821 €**. Le solde de la subvention régionale pour **3.267 €** ainsi que le solde de la subvention départementale pour le stade d'un montant de **19.000 €**.

Budget 2022 annexe lotissement

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget 2022 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : 654.114 €

Section d'investissement : 591.907 €

Modification superficie parcelle communale

Magalie Pouriel quitte la salle sans avoir participé aux débats ni à la délibération.

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 3 novembre 2020, le conseil municipal a accepté de louer au GAEC Pouriel, sous forme d'occupation précaire, la parcelle YZ 105 d'une superficie de 8.885 M2 pour un coût annuel de 150 €/hectare. Cependant, les travaux de réaménagement de l'aire de collecte des déchets et la réalisation d'une haie talutée (impactant une partie de la parcelle par la retenue d'eau) entraînant la reprise d'une bande de terrain d'un peu plus de 800 M2, il est proposé au conseil municipal de modifier la superficie totale louée, soit 8.000 M² au lieu de 8.885 M² actuellement, à compter de la location 2022. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Adhésion au service « RGPD » de e-Collectivités

Les collectivités territoriales **traitent quotidiennement de nombreuses données à caractère personnel** pour remplir leurs missions de service public, et cela s'est accentué dans le contexte du développement de l'e-administration. Les collectivités et établissements, représentés par leurs maires ou leurs président(e)s, ont une **responsabilité** importante dans le traitement de ces données. Le conseil Municipal décide de nommer le Syndicat e-Collectivités comme personne morale en tant que **Délégué à la Protection des Données (DPD)** de la collectivité et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



La Maison départementale de l'autonomie est au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Ses missions : accueillir, orienter, accompagner, évaluer et proposer un suivi personnalisé.

La Maison départementale de l'autonomie apporte toute information susceptible d'aider les personnes en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne : aménagement du logement, aide à domicile, ouverture de droits, entrée en établissement, insertion professionnelle, scolarisation... Elle propose un accompagnement personnalisé et adapté à la situation de chacun.

Sur la Communauté de Communes de l'Ernée, accueil sur RDV les lundis après-midi à l'Antenne Solidarité « 1 avenue du Général de Gaulle à ERNÉE ». Tel : 02.43.677.577 – Mail : mda@lamayenne.fr Plus d'informations sur www.lamayenne.fr (page MDA)

Contrôle de l'assainissement non collectif en campagne

Le service public d'assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée a pour mission de réaliser régulièrement un suivi des assainissements non collectifs du territoire. L'objectif est de s'assurer que le système en place épure bien les eaux usées et qu'il n'y a pas de dysfonctionnements qui pourraient réduire la durée de vie de l'installation. Le Conseil communautaire a décidé une périodicité de contrôle de 10 ans, qui est la période la plus longue permise par la loi.

Cette visite n'est pas à réaliser chez tous les habitants (si vous êtes raccordés au tout à l'égout, si vous avez acheté votre maison ou fait une rénovation de l'assainissement récemment, vous ne serez pas sollicité). Un courrier individuel sera envoyé aux personnes concernées pour proposer une date de rendez-vous. Pour Juvigné, les contrôles sont prévus d'ici la fin de l'année.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service au 02 49 66 10 00 ou anc@lernee.fr

Les différents services de la CCE

Sept commissions spécialisées, ouvertes à tous les conseillers municipaux (même non élus communautaires), préparent les projets de décisions et les dossiers qui seront soumis au vote à l'assemblée du Conseil communautaire.

Commission 1 : ÉCONOMIE – EMPLOI – Gilles LIGOT

Commission 2 : DÉVELOPPPEMENT DURABLE – GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS – Jacqueline ARCANGER

Commission 3 : SOLIDARITÉS – SERVICES DE PROXIMITÉ – Bertrand LEMAITRE (*y compris Conseil d'administration du CIAS*)

Commission 4 : CONSEIL D'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT – Aude ROBY

Commission 5 : HABITAT ET REVITALISATION DES CENTRES BOURGS – Thierry CHRÉTIEN

Commission 6 : TOURISME – LOISIRS – Bruno DARRAS

Commission 7 : CULTURE – Régis BRAULT

La Communauté de communes de l'Ernée exerce ses compétences et met en œuvre ses projets en s'appuyant sur une administration propre, constituée de 80 agents. Certaines compétences sont exercées suite à une délégation décidée par les communes. D'autres le sont suite à des décisions nationales, sans possibilité pour les communes de s'y opposer.



LES BREVES

Etat civil

Naissances (13 naissances en 2021)

Hugo OUEDRAOGO, né le 22 novembre 2021, « 1 La Meule »
 Maxence PORTAIS, né le 01 décembre 2021, « 1 La Gaulinière »
 Louis FILLET, né le 07 décembre 2021, « 3 L'Epinay »
 Erza MÉTAIRIE, née le 05 janvier 2022, « 3 allée des Noisetiers »
 Lola LABBÉ, née le 26 janvier 2022, « 8 Les Courquenoux »
 Nathan CARREL, né le 20 février 2022, « 26 rue de l'Ancolie »
 Taylor DEARLOVE, né le 17 mars 2022, « 24 rue de l'Ancolie »

Décès

Gisèle RUAULT, épouse de Henri HOYAUX, le 15 décembre 2021, « La Fontaine » (82 ans)

Claude DORBEC, le 21 décembre 2021, 4 rue des Sorbiers (87 ans)

Marie-Joseph LEGUÉRINEL, veuve de Pierre RICHER, le 17 mars 2022, « Le Petit Patis » (91 ans)

Décès de Tina MAY (1961-2022)

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Tina MAY, suite à une maladie soudaine. Tina était une célèbre chanteuse de jazz britannique qui a également beaucoup travaillé dans « sa France bien-aimée ». Elle parlait couramment le français, chantait fréquemment dans les clubs de jazz de Paris et jouait dans la production musicale française « Lady in the Dark » ainsi qu'au Casino de Nice. Son souhait le plus cher était de prendre sa retraite et de vivre en France. C'est pourquoi, Tina avait acheté une maison dans le bourg de Juvigné en 2015. En 2020, Tina avait demandé la nationalité française. Tina animait les fêtes de la musique à Juvigné. Elle était appréciée de tous pour sa bienveillance et son sourire permanent. Tina aimait particulièrement les Juvignéens(ne)s et les Anglais qui y résident. Elle laisse derrière elle deux enfants, Ben et Gemma, et son partenaire Simon.



Recensement

La municipalité tient à remercier et à souligner l'implication et la rigueur des 3 agents missionnés : Patricia DESPRÉS, Antoine BLANCHET et Jacques LEGROS. Leur collaboration et celle de Véronique CORBIN furent précieuses. Car, rappelons-le, le recensement est un outil indispensable au fonctionnement de chaque commune. Les chiffres fournis par l'INSEE permettent ainsi de fixer le montant de la participation de l'Etat au budget de la commune au titre de la « Dotation globale de fonctionnement », de prévoir les équipements nécessaires à la population (école ; médiathèque...), de cibler les besoins en matière sociale et d'aménagement, etc. Du nombre d'habitants dépend aussi le nombre d'élus au Conseil municipal, ainsi que la détermination du mode de scrutin. Même si les premiers chiffres officiels ne pourront être communiqués qu'en fin d'année, une première tendance s'observe déjà vers une baisse de la population, en raison notamment de la fermeture de l'EHPAD en septembre 2021.



Calendrier Jeunesse 2022

Chantiers Argent de poche (pendant les vacances scolaires) :

- du 05/07 au 07/07/2022 de 8 h 30 à 12 h 00
- du 19/07 au 21/07/2022 de 8 h 30 à 12 h 00
- du 25/10 au 27/10/2022 de 13 h 30 à 17 h 00

Renseignements Tel : 02.43.68.51.54 ou par mail emoreau.juvigne@orange.fr

Accueil de loisirs :

- du 08/07 au 05/08/2022
- du 29/08 au 31/08/2022
- du 24/10 au 28/10/2022

Calendrier des manifestations 2022

Du 1^{er}/04 au 30/09 : Ouverture de la pêche au plan d'eau Saint-Martin

MAI

Dimanche 1^{er} : Ouverture à 14 h du Musée de l'Evolution agricole

Dimanche 8 : Commémoration de l'Armistice

Jeudi 26 (ascension) : Passage des Boucles de la Mayenne par Juvigné (*départ St Pierre des Landes*)

JUIN

Samedi 11 : 80 ans de l'US Les Bleuets au stade des Rochers et journée de nettoyage de l'Etang Neuf

Dimanche 12 : 1^{er} tour des élections législatives à la Mairie

Vendredi 17 : Réunion de préparation pour le téléthon à 20 h à la Maison des associations (*ouvert à tous*)

Dimanche 19 : 2^{ème} tour des élections législatives à la Mairie

Mardi 21 : Journée de nettoyage du Bois de Châtenay – Inscriptions : 02.43.68.51.54 (Mairie)

Samedi 25 : Comice agricole du canton de Chailland à La BIGOTTIERE

Dimanche 26 : Fête de l'école au stade des Rochers et courses poursuite sur terre organisées par le TESA au lieu-dit « La Basse Motte » (à partir de 8 h 30)

JUILLET (*début des vacances scolaires le 07.07.2022*)

Dimanche 3 : Sortie du Cyclo-Club à Jullouville

Mardi 5 : Cérémonie de remise des prix des dictionnaires (à l'école) par la municipalité aux CM2

Jeudi 7 : Passage du jury communal de fleurissement (* sous réserve des réservations de groupes)

Jeudi 14 juillet au lundi 18 juillet : accueil d'une délégation de Polonais à Juvigné

Jeudi 21 : Spectacle des Nuits de la Mayenne « Le prix Martin » de Eugène Labiche à 21h30 au Musée de l'Evolution agricole (*voir article page 8*)

Jeudi 28 : Spectacle de clôture de l'accueil de Loisirs à l'Espace périscolaire

Jeudi 28 : Journée intergénérationnelle à la Maison des Associations (*Renseignements : 02.43.05.98.80*)

SEPTEMBRE

Mardi 6 : Concours de belote Générations Mouvement à la salle des fêtes

Dimanche 11 : Fête du Musée de l'Evolution agricole Réservations : 06.47.13.88.77 (*voir article page 8*)

OCTOBRE (*vacances scolaires du 22.10 au 06.11.2022*)

Samedi 1^{er} : Option classes 2

Samedi 8 : Couscous du Comité des Fêtes

Dimanche 16 : Vide jardin organisé par Familles Rurales

Samedi 29 : Vidange du plan d'eau Saint Martin

NOVEMBRE

Jeudi 3 : Concours de belote Générations Mouvement à la Maison des associations

Mercredi 9 : Repas du CCAS

Dimanche 13 : Armistice

Samedi 19 : Soirée pot-au-feu des Pompiers

La Fête communale



2 et 3 avril 2022

